

L'APRÈS : SYNTHÈSE GLOBALE

Les députés La République en Marche (LaREM) ont entamé à partir du mois d'avril un travail d'identification des faiblesses de notre économie et de notre système social qui sont apparues au grand jour à la lumière de la crise du Covid-19 et qui nécessitent soit des ajustements, soit une accélération des réformes entamées, soit des changements en profondeur. A partir de ce constat, ils ont effectué de nombreuses propositions qui se trouvent en annexe de cette synthèse.

Cette synthèse a vocation à retracer les grands axes sur lesquels les députés ont travaillé et à mettre en évidence les synergies et la transversalité des différentes thématiques. Dans l'ensemble, les travaux des CommREM se sont fondés sur une méthodologie commune : identification des enjeux sur lesquels l'attention devait se porter, recensement des outils et des acteurs, et élaboration de propositions soit nouvelles soit en vue de renforcer ou d'accélérer la mise en place de dispositifs existants.

De nombreuses convergences dans les thématiques et dans les approches sont ainsi à noter : par exemple, la CommREM DDAT et la CommREM Affaires culturelles et éducation ont toutes les deux travaillé sur l'approche de la transition écologique par l'acculturation et l'éducation. Les CommREM Affaires sociales et Finances ont travaillé sur la question du soutien aux plus fragiles et notamment le revenu universel d'activité (RUA).

Dans l'ensemble, les faiblesses mises en évidence par la crise du Covid-19 ne sont pas nouvelles. Elles ont toutes été identifiées auparavant et des réflexions étaient déjà engagées sur la plupart de ces sujets : les questions de dépendance de la France et de l'Union européenne à des fournisseurs extérieurs, en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, produits agricoles ou fourniture de services numériques, pour lesquels la question de l'approvisionnement en matériel médical a servi d'électrochoc ; la nécessité d'accélérer la transition écologique et pour cela de revoir en profondeur certains pans de nos modèles économiques ; les fractures profondes de notre société et les inégalités qui la divisent, qu'il s'agisse des inégalités femmes-hommes ou des difficultés des plus démunis qui entraînent un certain nombre de décrochages, scolaires, sociaux et en matière de santé auxquels les députés souhaitent répondre.

La crise du Covid-19 a également eu un impact sur nos territoires ultramarins, alors que Mayotte se trouve par exemple toujours confinée. Cette crise constitue un nouveau rappel que les Outre-mer ne peuvent être abordées de manière globale et transversale : leur diversité institutionnelle, humaine, culturelle et géographique l'exclut. Dans chaque territoire, les histoires, les trajectoires et les problématiques sont différentes. Ensuite, la crise est un nouveau révélateur des difficultés qui se posent souvent avec une prégnance plus forte du fait de leur situation géographique, de leur enclavement parfois, et de caractéristiques structurelles. A ces difficultés économiques et sociales, entre la cherté de la vie, la précarité et le chômage de masse, s'ajoutent les difficultés rencontrées par une administration trop lourde et qui ne s'adapte pas suffisamment aux réalités locales et celles liées aux catastrophes naturelles. Toutefois, les Outre-mer disposent d'atouts et de caractéristiques qui pourront être mises en avant à l'heure de l'Après-Covid-19 : une richesse humaine, culturelle et en matière de biodiversité (95% de la biodiversité française se trouve en Outre-mer), un enjeu stratégique alors qu'elle fait que la zone économique exclusive de la France est la deuxième au monde. Les Outre-mer feront également l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de l'étape 2.

Le modèle qui semble se dessiner s'articule autour d'une production plus endogène et plus durable, d'une évolution du rapport à la consommation, d'une part plus importante donnée au local et aux ressources dont

disposent les territoires, d'une protection plus forte des individus et de notre société en général. Ceci nécessite donc de réinterroger de nombreux concepts, qu'il s'agisse du pilotage des politiques publiques, de la place des territoires dans notre organisation économique et sociale et des objectifs fixés pour les améliorer ou les dépasser, à l'image des objectifs du développement durable (ODD).

Les convergences dans les travaux menés par les députés ont permis d'identifier quatre grandes thématiques et deux thématiques transversales. Ces propositions sont particulièrement ancrées dans la réalité des territoires, des structures qui façonnent nos modèles économiques et sociaux et se fondent sur l'expérience accumulée par l'ensemble des députés depuis 2017. Elles visent à mettre le citoyen au cœur des dispositifs, à favoriser l'équilibre entre les territoires et à renforcer notre économie.

Les quatre grandes thématiques sont constituées par les questions d'autonomie et d'indépendance de la France et de l'Union européenne, l'accélération de la transition écologique, les protections collectives et individuelles que notre société doit être en capacité d'apporter à nos concitoyens, en particulier les plus fragiles, et enfin une réinterrogation des outils qui permettent le fonctionnement de notre modèle démocratique. Deux thématiques transversales à ces sujets ont été identifiées : l'émancipation des femmes, de l'égalité femmes-hommes et de la juste reconnaissance de leur place au sein de la société ; la place des territoires.

Ces axes viennent réaffirmer les valeurs sur lesquelles les députés se sont engagés lors de la campagne présidentielle et législative de 2017. Ils se fondent sur la conviction absolue que libérer, protéger et unir en même temps est possible. Si les mesures pour libérer, comme celles sur la formation professionnelle, sur la fiscalité des entreprises, sur le marché du travail ont porté leurs effets et mis la France dans une dynamique positive avant la crise (croissance supérieure à la moyenne européenne, chômage en baisse substantielle, assainissement des finances publiques), les conséquences de la crise amènent désormais les députés à renforcer leurs initiatives sur la protection et l'union de nos concitoyens.

I. Indépendance et autonomie de la France et de l'Union européenne et protection de notre tissu économique

La crise du Covid-19 a fait prendre conscience des fortes dépendances de la France et de l'Union européenne (UE) à l'égard de certaines régions du monde, notamment sur des secteurs stratégiques. Anticipée dans différents documents stratégiques, notamment du ministère de la Défense, la crise a malgré tout mis en exergue une forme d'impréparation à une pandémie qui provoquerait un repli mondial et une concurrence forte et simultanée pour le même type de ressources.

Dans ce cadre, les différentes CommREM soulignent que la crise du Covid-19 doit engager à repenser les paradigmes qui dictent la définition des secteurs stratégiques, garants de la souveraineté nationale et européenne, et l'action publique qui doit en découler. Par ailleurs, les difficultés rencontrées par la plupart des secteurs de notre économie ont engagé les députés à faire des propositions afin de les soutenir, de manière à la fois conjoncturelle et structurelle.

A- Les secteurs stratégiques

Plusieurs secteurs ont été identifiés par les différentes CommREM comme désormais prioritaires et devant faire l'objet d'une réflexion sur leur autonomisation par rapport aux externalités : à côté des biens médicaux (masques, médicaments, vaccins), il s'agit des secteurs alimentaire, énergétique, économique et financier, et numérique. Dans ces différents secteurs, pour les CommREM, les difficultés engendrées par la crise du Covid-19 ont exacerbé les enjeux déjà identifiés avant la crise, appelant ainsi à une accélération de leur traitement. **Dans ces différents domaines, les axes de travail des CommREM tiennent à la fois d'une réflexion et d'une capacité d'action au niveau européen mais également du développement ou de l'accélération de stratégies nationales.**

1- Secteur de la santé

L'épidémie a mis en avant les limites de la délocalisation industrielle en matière de santé à l'étranger (surtout hors Union-Européenne) et la dépendance française et occidentale vis-à-vis de l'Asie (Chine mais également Inde) en matière d'approvisionnements de médicaments et de produits médicaux. D'après un rapport sénatorial¹ sur le marché français, 60% des composants actifs sont fabriqués en Asie, les deux tiers en Chine et un tiers en Inde. Ainsi, la crise du Covid-19 a ainsi amplifié les tensions déjà existantes concernant les médicaments répertoriés sous tension².

Les députés identifient donc parmi leurs propositions et leurs axes de travail, des enjeux à la fois internationaux et nationaux. Au niveau international, la nécessité d'une coordination avec l'UE et les grandes entreprises (réappropriation de la production, sécurisation de l'approvisionnement, notamment en équipements de protection individuelle) est mise en avant. Les députés aux Affaires étrangères appellent ainsi à ce que le système sanitaire et social de l'UE intègre un renforcement de la solidarité européenne et la construction d'une véritable autonomie stratégique sanitaire intégrant les ambitions environnementales de l'UE directement liées à la santé publique. L'interopérabilité des systèmes sanitaires nationaux, la disposition par les agences sanitaires européennes d'un véritable pouvoir d'évaluation et de contrôle, la constitution de stocks et/ou la relocalisation de la production de médicaments et de principes actifs font partie des orientations.

Au niveau national, la gouvernance et les capacités de financement de notre système de santé sont identifiées comme les principales pistes de travail. Les députés à la Défense ont également rappelé la nécessité de préserver la médecine de guerre et de renforcer la collaboration entre la médecine civile et la médecine des forces, alors que l'opération Résilience a montré toute l'importance de nos Armées dans le cadre de ces crises (transport de malades, hôpital de campagne construit en sept jours à Mulhouse).

2- Alimentation et agriculture

Comme le rappellent les députés aux Affaires économiques, la crise du Covid-19 a rappelé que « dépendre d'autres pays pour se nourrir, c'est se mettre en danger. » A côté de cet enjeu de dépendance, les députés

¹ Rapport d'information n° 737 (2017-2018) de M. Jean-Pierre DECOOL, fait au nom de la MI sur la pénurie de médicaments et de vaccins, déposé le 27 septembre 2018

² L'ANSM effectue un suivi des ruptures et risques de rupture de stock et des tensions d'approvisionnement pour les médicaments les plus sensibles, les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM).

Sur les dix dernières années, le nombre des signalements enregistrés par l'ANSM a très fortement et rapidement augmenté : il a été multiplié par 10 entre 2008 et 2014, pour atteindre un premier point haut à 438 signalements en 2014¹³(*). Sur les années 2015 et 2016, le nombre de déclarations s'est ensuite stabilisé à un niveau élevé, autour de 400 par an, pour atteindre 871 en 2018.

aux Affaires économiques et à la DDAT ont identifié les externalités et les problématiques conséquentes dans ce domaine, entre les difficultés nationales des agriculteurs et les enjeux partagés internationalement sur les conséquences du changement climatique, la fertilité, la disponibilité et l'artificialisation des sols ou le respect de la biodiversité.

Au niveau européen, les députés insistent sur le fait qu'un modèle européen durable ne pourra émerger sans autonomie alimentaire. La réforme de la politique agricole commune (PAC) vers davantage d'agroécologie, l'interrogation des traités commerciaux signés ou en cours de signature par l'UE et le développement de stratégies de territorialisation d'approvisionnement des productions alimentaires font ainsi partie des axes forts de travail des députés.

A ces enjeux liés aux modes de production et à la répartition des revenus se greffent ceux liés à la consommation, avec l'affirmation de la nécessité d'une consommation plus responsable et plus durable (lutte contre le gaspillage, alimentation saine et équilibrée, prise en compte du bien-être animal). Pour cela, les différentes CommREM identifient un enjeu d'éducation particulièrement fort dans ces domaines, qui passe notamment par la restauration collective et l'enseignement scolaire.

Les députés souhaitent ainsi s'inscrire dans la logique des États Généraux de l'Alimentation (EGA) qui ont conclu à la nécessité pour les systèmes agricoles et alimentaires d'atteindre **la multi-performance économique, sociale, environnementale et sanitaire**, avec notamment la transformation des systèmes de production vers des modes de production plus vertueux, ou une production croissante de produits issus de l'agriculture biologique permettant de mieux répondre à la demande (plan « ambition Bio »). Une attention particulière a été portée par les députés sur les revenus des agriculteurs, dans la continuité des objectifs portés par la loi Egalim.

3- Secteur numérique

Dans le domaine numérique, la crise de COVID19 a montré l'importance de la digitalisation des entreprises, les ventes en ligne et le *click and collect* ayant souvent constitué le seul outil permettant la poursuite de l'activité.

Or, les députés, notamment aux Affaires économiques, observent un retard de la France et de ses entreprises. **Ils rappellent que l'Europe est aujourd'hui tributaire des services internet des géants américains du Net, ce qui a pu être notamment observé à l'occasion du débat sur l'application Stop Covid.** Ces géants créent par ailleurs de la valeur à partir des données des citoyens et des entreprises tout en échappant à une fiscalité juste, et disposent de capacités de stockage des données et de fournitures de services qui sont essentielles au fonctionnement des entreprises.

L'extension des services proposés par les Géants du numérique, qui va parfois jusqu'à rogner les compétences régaliennes des Etats (projet de monnaie numérique Libra de facebook) et le « Cloud Act » de 2018, qui organise un accès des autorités judiciaires américaines aux données des personnes morales, accélèrent la nécessité d'un travail sur l'autonomie numérique européenne. **Parmi les axes de travail, les députés ont identifié l'enjeu du renforcement des outils européens, à la fois juridiques et techniques (cloud européen).**

4- Souveraineté judiciaire et protection des intérêts économiques français et européens

La protection des entreprises françaises et européennes face à l'extraterritorialité des lois américaines, permise notamment par la domination du dollar, et la protection des brevets et de l'innovation dans nos entreprises, ont également été identifiées par les députés comme un axe de travail majeur.

Les députés appellent à poursuivre le travail pour que la France se dote des outils lui permettant de garantir sa souveraineté judiciaire, notamment dans la continuité du rapport « Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale » rendu par Raphaël Gauvain.

Plusieurs pistes de travail sont ainsi évoquées, qui contiennent un renforcement du droit national (statut de l'avocat en entreprise, modernisation de la loi de 1968, dite « loi de blocage », extension du RGPD aux données des personnes morales, etc.) et le soutien aux actions internationales (renforcement des outils européens, initiative auprès de l'OCDE sur la question de l'extraterritorialité, saisine pour avis de la Cour internationale de justice).

B- Gouvernance mondiale

1- Repenser le rôle de l'UE

Il apparaît nécessaire de repenser le rôle de l'UE, qui dans ce contexte de crise sanitaire et social, ne peut se contenter d'être un outil de pur développement économique. Elle doit apparaître davantage comme un instrument de protection pour les citoyens. Les députés aux Finances proposent à ce titre un plan européen de lutte contre la pauvreté qui permettra de veiller au maintien, voire à la revalorisation, des budgets dédiés au Fonds européen d'aide aux plus démunis.

Les députés aux Affaires européennes encouragent également les institutions européennes à développer des outils financiers et économiques pour aider les États membres à sortir de la crise, comme par exemple un Fonds de relance européen qui pourrait être financé par un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Dans cette perspective, les députés aux Finances se sont penchés sur la question du futur du financement des dettes européennes, nécessaire pour pouvoir dégager ultérieurement des marges de manœuvre et relancer les économies post-crise : les questions de la poursuite du programme d'assouplissement quantitatif et du lancement d'un nouveau programme par la BCE ont ainsi été soulevées.

2- Quel rôle pour la France dans le paysage bouleversé de la gouvernance mondiale ?

Les députés aux Affaires étrangères se sont interrogés sur la question de la gouvernance mondiale, à la fois sur la question du poids de la France dans les décisions, sur les stratégies à adopter pour peser et sur l'avenir de ces organisations. Comme ils le soulignent, la crise du Covid-19 a illustré la faiblesse des organisations internationales, et particulièrement l'enrayement de la machine onusienne, vue au travers des difficultés du Conseil de sécurité ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La question d'une stratégie d'investissement plus forte au sein de ces organisations ou au contraire de la recréation d'alliances ad-hoc a fait débat.

Des chantiers particulièrement sensibles attendent la France et l'UE. Les députés aux Affaires étrangères invitent notamment la France à s'impliquer pour promouvoir **une gestion renouvelée des biens publics mondiaux** afin que ces derniers agissent comme aiguillons d'une nouvelle stratégie du multilatéralisme. L'objectif serait ainsi de repositionner les organisations internationales dans leurs rôles de régulateur mondial, afin de garantir la protection et le développement de nos biens communs. Porter cette ambition suppose une mise en cohérence des politiques publiques nationales et de la coopération internationale, ainsi qu'un lien entre unilatéralisme, bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme. L'action autour des biens publics mondiaux pourrait également, selon les députés aux Affaires étrangères, participer à relégitimer l'aide

publique au développement en dépassant les justificatifs de solidarité ou d'éthique, et en construisant la coopération internationale en donnant une nouvelle matrice doctrinale aux politiques publiques.

Plusieurs CommREM ont ainsi soulevé la question de la pertinence des normes actuelles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : il a par exemple été suggéré d'aller vers plus de convergence des normes et d'introduire la possibilité pour les États de taxer ou interdire les produits qui ne répondent pas à leurs normes. Dans une logique similaire, les députés aux Finances se sont posé la question des instruments à mobiliser pour lutter contre la fraude fiscale internationale, dans un contexte où de nombreux pays européens ont manifesté leur volonté de ne pas accorder d'aides économiques aux entreprises domiciliées dans les paradis fiscaux.

Le renouveau européen dessiné par les différentes CommREM ne pourra se faire sans l'impulsion et le leadership français. A ce titre, les députés saluent l'initiative du président de la République et de la chancelière allemande visant à mutualiser la dette publique européenne. Les députés aux Finances insistent néanmoins sur le rôle qu'a encore à jouer la Banque centrale européenne, dont le programme d'assouplissement quantitatif devra vraisemblablement être prolongé dans la durée.

C- La protection de notre tissu économique

Comme le soulignent plusieurs CommREM, de nombreux secteurs de l'économie française se trouvent en souffrance face aux conséquences économiques du confinement et du ralentissement des échanges mondiaux : le tourisme, le BTP, le numérique, avec notamment le développement de la 5G ou le plan New Deal Mobile qui se trouvent à l'arrêt, les entreprises exportatrices.

Dans ce cadre, **les députés appellent à des mesures conjoncturelles fortes pour permettre de relancer l'activité de ces secteurs et soutenir ces entreprises**. Dans le domaine du tourisme, par exemple, les députés sollicitent la prolongation, au-delà de la période de fermeture, avec clause de réexamen trimestriel, de l'exonération de cotisations sociales pour les entreprises du secteur hôtellerie-café-restauration, et à poursuivre l'accompagnement des réformes structurelles engagées par ces secteurs. Dans le domaine du numérique, les députés appellent à la prise en charge par le fonds national pour la société numérique des surcoûts relatifs au déploiement de la fibre. Les réformes structurelles engagées par ces secteurs doivent également être poursuivies et accompagnées par la puissance publique.

Des mesures plus structurelles ont également été envisagées. La CommREM Finances envisage par exemple le fait d'élargir la doctrine d'utilisation des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts à des domaines bénéficiant de longues durées d'amortissement, tels que le financement des grandes infrastructures ou de l'immobilier public.

La question de la fiscalité des entreprises et du soutien qui leur sera apporté après la crise a également été évoquée. Les députés aux Affaires économiques ont ainsi effectué des propositions d'allègements fiscaux (suppression de la C3S, d'une partie de la CVAE). Afin de garantir la confiance des acteurs économiques et la continuité des investissements, les députés aux Finances ont également demandé à ce que **la fiscalité soit stabilisée**.

L'orientation de l'épargne des Français vers le tissu économique local ou l'utilisation de la commande publique pour soutenir nos entreprises civiles ou du secteur de la Défense ont également été abordées par les députés.

Enfin, la protection de notre tissu de petites et moyennes entreprises est érigée comme une priorité par les députés. Afin de soutenir ces entreprises, les députés aux Finances souhaitent prévoir une aide de 3 000€ par TPE en difficulté et favoriser la prise de participation par la puissance publique, via la Caisse des dépôts ou l'Agence de participation de l'Etat, au capital des PME et Ets dans les secteurs les plus en difficulté.

Les députés à la Défense ont également rappelé que l'industrie de la défense, qui s'appuie sur un réseau de PME présentes sur l'ensemble du territoire, peut constituer un levier de relance efficace mais également un soutien important à l'animation économique des territoires.

II. La transition écologique pour un nouveau modèle de croissance

La majorité a pris depuis 2017 de nombreuses mesures visant à accélérer la transition écologique. **Les travaux des différentes CommREM, notamment en lien avec le travail mené par la Convention citoyenne pour la DDAT, ont débouché sur la réaffirmation et une volonté d'approfondissement et d'accélération des grands principes, objectifs et moyens qui guident notre action.** En effet, comme le soulignent les députés aux Affaires économiques, « la reconstruction post-crise est l'occasion de s'inscrire dans le *Green Deal européen*, dans la transition énergétique et que le redémarrage de l'économie soit plus vertueux sur le plan climatique. »

Les CommREM ont développé des approches qui se rejoignent en grande partie et exprimé une volonté de transversalité. L'approche de la DDAT a été fondée sur les thématiques suivantes, en lien avec la convention citoyenne : la biodiversité, mieux consommer, la santé environnementale, se déplacer, se loger et se nourrir. La CommREM Affaires économiques a également travaillé sur les questions de notre modèle agricole, du logement ou du secteur énergétique. La CommREM Affaires culturelles a développé une approche de la transition écologique autour de l'éducation des plus jeunes. Toutes établissent que l'éducation des plus jeunes et l'acculturation des citoyens à un nouveau modèle de société et de consommation est un maillon essentiel de la réussite de cette transition. La CommREM Finances a également travaillé sur une approche plus durable des économies française et européenne.

Il apparaît que les députés ont souhaité réaffirmer les grands principes qui guident l'action de notre majorité : le respect de la biodiversité, aussi bien terrestre qu'aquatique, la diminution de l'empreinte carbone, le verdissement de l'offre énergétique française, la lutte contre l'artificialisation des sols, la lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur et la garantie de la qualité de l'eau.

Quatre secteurs ont été identifiés comme les locomotives de cette transition écologique et de la transformation de notre modèle de consommation par les différentes CommREM : l'agriculture, les transports dans toutes leurs dimensions, de l'aérien aux liaisons douces, le logement et l'énergie.

A- Acculturation et éducation

Dans ce contexte, **les commREM DDAT, Affaires économiques et Affaires culturelles et éducation convergent sur l'objectif d'accélérer la sensibilisation et l'acculturation à ces objectifs.** Pour cela, les CommREM ont distingué deux grands pans dans les actions à développer.

Le premier pan est principalement à destination de la jeunesse. La CommREM Affaires culturelles propose par exemple de mettre l'éducation au service de la transition écologique et environnementale au travers

programmes scolaires et des projets pédagogiques des établissements, ainsi que de revoir la formation continue des enseignants.

A destination du grand public, plusieurs actions sont envisagées, à la fois de sensibilisation et d'incitation (tickets restaurants verts, renforcement du poids des associations de consommateurs, intégration plus forte des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables au niveau local) **et de mise en œuvre des objectifs fixés en matière d'évolution des consommations et pratiques**, notamment par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (interdiction des plastiques à usage unique notamment).

B- La fiscalité, outil majeur de la puissance publique pour accélérer la transition écologique

Durant leurs travaux, les députés ont souligné que la puissance publique constituait la principale impulsion de cette accélération et que, dans cette optique, la fiscalité était un outil incontournable. Nombre de leurs propositions visent à inciter à la fois les entreprises et les particuliers à adopter des modes de production et de consommation en conformité avec les objectifs fixés, ainsi qu'à accélérer la réorientation des investissements publics dans cette direction.

Pour cela, quatre axes majeurs peuvent être dégagés : **la conditionnalité des aides d'Etat** à l'égard des entreprises, **la création ou le renforcement des dispositifs incitatifs** (qu'il s'agisse de la prime à la conversion des cantines en bio et local ou la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule moins polluant) **ou de soutien** (proposition de création d'un fonds d'urgence à destination des TPE et des PME réalisant des travaux d'économie d'énergie), aller vers **la fin des dispositifs fiscaux défavorables à l'environnement** et **l'accélération de la mise en œuvre du principe pollueur-payeur.**

Les objectifs semblent partagés entre les différents travaux des députés, parmi lesquels le développement de véhicules propres, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement du fret ferroviaire, etc.

C- Accélérer les transitions, responsabiliser les entreprises

A côté de ces deux premiers pans s'ajoutent une volonté des députés d'insister sur les politiques mises en place : accélérer la dynamique de rénovation thermique des logements, en particulier pour les « passoires thermiques », augmenter la place accordée au vélo, non seulement en ville mais aussi dans les territoires ruraux, et accélérer la conversion du parc automobile tel que prévue par la loi d'orientation des mobilités. Les députés aux Finances posent également l'enjeu de la relocalisation des filières de production des énergies renouvelables et de « l'eupéanisation » de certaines filières industrielles telles que le numérique, l'aéronautique ou l'automobile, en revisitant si besoin la doctrine européenne en matière de droit de la concurrence.

La responsabilisation des entreprises est une pierre angulaire de la réflexion des députés, notamment au travers d'une meilleure prise de conscience des enjeux de développement durable dans les pratiques et modes de protection des entreprises. Les propositions vont notamment de la lutte contre l'obsolescence programmée à l'application de l'article 24 de la loi Egalim sur la restauration collective.

D- L'Europe au cœur de la transition écologique

Les députés soulignent que la France devra continuer de porter ses priorités écologiques et de développement durable au niveau européen. Les députés aux Finances estiment que « le caractère plus endogène du nouveau modèle de croissance qui se dessine couplé à l'enjeu écologique appelle à l'utilisation

massive des financements européens pour mener de grandes politiques industrielles qui pourront notamment comprendre les chantiers suivants. »

III. Protection individuelle et protection collective

Comme chaque crise, celle du Covid-19 a touché les plus fragiles et les plus démunis de notre société. L'augmentation des violences familiales, la visibilité nouvelle de la faim dans les quartiers populaires, l'isolement de nos aînés, les conditions de vie des bas salaires, la protection des indépendants, la question de la santé au travail et de la protection des personnels en première, deuxième ou troisième lignes ont été au cœur des réflexions.

Plusieurs CommREM se sont ainsi penchées sur les mesures immédiates qui doivent permettre de mieux protéger nos concitoyens à l'issue de cette crise, à l'image du bouclier post-crise imaginé par la CommREM Finances, articulant la reconduction des aides sociales avec la prolongation de dispositifs de protection et de soutien de nos concitoyens.

Surtout, chacun de ces sujets ouvre des perspectives plus larges que la seule question de la lutte contre le Covid-19 et la récession provoquée par le confinement et la reprise échelonnée de l'économie. Ils constituent des fractures ou des faiblesses plus larges de nos sociétés, déjà identifiées et sur lesquelles différents groupes de travail s'étaient déjà penchés : groupe de travail puis GAP Grand âge et autonomie, groupe de travail sur la politique de la ville, GAP enfance, famille et handicap, etc.

Les travaux des différentes CommREM, notamment Affaires sociales et Finances, ont permis de recenser parmi les priorités suivantes : **nos aînés, l'enfance, la jeunesse, le handicap, les plus fragiles, les étudiants.**

Plusieurs axes de travail se retrouvent en commun à tous ces chantiers : le pilotage des politiques, le soutien financier aux plus fragiles, l'accompagnement des plus fragiles au-delà du simple soutien monétaire, la valorisation des métiers des secteurs difficiles, les angles morts des politiques publiques.

A- La révision ou le renforcement des politiques publiques

Les CommREM et GAP sur ces sujets ont identifié plusieurs politiques publiques qui nécessitaient d'être revues ou renforcées.

La loi Grand âge et autonomie est ainsi mise en avant comme l'outil qui permettra de répondre aux nombreux enjeux posés dans l'accompagnement de nos aînés, parmi lesquels la valorisation des métiers du secteur et la meilleure prise en compte des aidants, la reconstitution ou le renforcement de l'écosystème de soins et d'accompagnement autour des personnes âgées ; la priorisation des lieux de vie permettant de préserver la vie familiale, sociale et la citoyenneté des personnes âgées ; la promotion d'une éthique de l'accompagnement et d'une culture de prévention. Les députés ont insisté sur le lien entretenu pendant la crise avec les acteurs du secteur, et le rôle essentiel de relais sur le terrain qu'ils auront à jouer dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme. La question du financement de cette réforme est également au cœur des interrogations des CommREM. La question du financement de cette réforme est au cœur des interrogations des CommREM Affaires sociales et Finances.

L'enfance, notamment le pilotage et la gouvernance de cette politique et le chantier de la réforme de l'Aide sociale à l'enfance, **le handicap** ou encore la **politique carcérale,** notamment au travers d'un travail sur le sens

que doit être donné à la peine et l'accompagnement pour anticiper la sortie, de la recherche d'une meilleure régulation carcérale notamment par la recherche de peines alternatives, et d'un travail sur la santé en prison, notamment mentale, sont des chantiers identifiés par les députés. Les députés aux Affaires sociales invitent également à mener une réflexion sur la décentralisation des politiques sociales, qui peut donner lieu à des iniquités en fonction des territoires.

B- Mieux protéger, mieux couvrir les risques individuels et collectifs

La question de la protection de nos concitoyens, salariés et indépendants, étudiants, en emploi ou non, et particulièrement des plus fragiles, de ceux qui sont en marge du monde du travail, ressort fortement du travail des CommREM. A nouveau, les approches des députés mêlent approche monétaire et un meilleur accompagnement.

Sur l'accompagnement financier, les députés aux Affaires sociales soulignent que face à la situation de crise sanitaire, « notre système de solidarité nationale s'est maintenu pour nos concitoyens qui ont le moins de ressources. Néanmoins, elle a révélé l'absence de politique nationale d'aide pour les jeunes de moins de 25 ans, qui n'ont pas accès au RSA et angle mort régulier des politiques sociales. » **Dans ce contexte, les CommREM Finances et Affaires sociales appellent ainsi à l'accélération de la mise en place du revenu universel d'activité (RUA)**, qui concernerait également les 18-25 ans, ou encore l'extension de la Garantie Jeunes. La question de son périmètre et de l'accompagnement non-financier qui doit lui être lié sont également des axes de travail. La mise en place de dispositifs incitatifs favorables à l'embauche est également avancée par les députés aux Finances.

Plus globalement, **le renforcement, l'amélioration ou la construction de nouvelles politiques de solidarité afin de protéger les plus fragiles est au cœur des réflexions des CommREM Affaires sociales et Finances**. La question de l'insertion est majeure avec différentes propositions sur le rôle et les capacités d'action des Missions locales et une volonté commune de relancer la construction d'un service public de l'insertion. D'autres questions sont également abordées : la question du logement et des loyers, avec la proposition création de cellules départementales d'aide d'urgence aux paiements des loyers ou celle de Sécurité sociale universelle du logement, ou encore de l'accès à l'éducation avec le rôle des cités éducatives lancées dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) qui n'ont pas pris toute leur dimension. La lutte contre le décrochage, la mise en œuvre le dispositif de formation obligatoire jusqu'à 18 ans, partout sur le territoire, la question des sorties sèches de l'ASE, l'orientation post-bac, au travers d'un dispositif expérimental 1% orientation, ou favoriser l'engagement des jeunes des QPV constituent également des axes de travail. Un socle citoyen fait également partie des propositions évoquées.

Outre ces différentes thématiques, les députés s'attachent à ce que l'ensemble du pilotage des solidarités soit au cœur des réflexions, entre le rôle de l'Etat et de ses services déconcentrés, des régions, des départements et de l'échelon communal. **La question de la différenciation, qui est au cœur de la politique territoriale du Président de la République, constitue un des éléments mis en débat.**

C- Promouvoir un marché du travail plus inclusif, adoptant une nouvelle approche globale de la valeur

La crise sanitaire va avoir des conséquences pour nos concitoyens, qu'ils soient salariés ou indépendants, en emploi ou non. La contraction de l'emploi engendrée par la crise économique va toucher en priorité les personnes les moins agiles et/ ou discriminées, qui sont déjà en temps normal dans une situation difficile. Dans

la continuité de la loi PACTE, les députés défendent une vision complète de la création de valeur englobant à la fois les dimensions économique, sociale et environnementale.

La mise en place d'un marché plus inclusif passe d'abord par l'accompagnement des entreprises. Certains publics sont en effet prêts à l'emploi, ou proches de l'emploi, mais sont sujets à des discriminations structurelles (notamment territoriales) qui ne leur permettent pas d'y accéder. Il s'agit donc pour l'Etat de jouer un rôle d'intermédiation, afin de mobiliser et infléchir la stratégie RH des entreprises dans les territoires les moins favorisés. Si l'accompagnement doit concerner l'ensemble des entreprises, les députés insistent cependant sur la priorité qui doit être donnée à l'accompagnement des PME et TPE, et proposent différents mécanismes pour y parvenir (mise en œuvre d'un contrat territorial pour l'accompagnement au recrutement, spécialisation de la partie « conseils RH » de Pôle Emploi à destination des PME).

Les députés avancent également que l'inclusion sociale au sein du marché du travail passe également par l'accélération de l'insertion des travailleurs « vulnérables » sur le marché de l'emploi. L'un des risques de la crise économique actuelle est de créer une trappe à inactivité pour les milliers de jeunes arrivant sur le marché du travail, qui les plongerait dans la précarité. Les députés aux Finances proposent donc rétablir l'aide à la recherche d'un premier emploi, en l'articulant avec une prime à l'embauche de « la génération 2020 » destinée aux entreprises. Le retour à l'emploi des chômeurs qui en sont éloignés en raison de l'inadéquation de leurs compétences avec les besoins actuels des recruteurs a également été parmi les axes de réflexion des députés. Ces derniers ont ainsi envisagé la création d'un nouveau type de CDI, le « CDI renforcé », qui serait subventionné par Pôle Emploi et permettrait au travailleur d'actualiser ses compétences lors de ses premiers mois de travail au sein de l'entreprise.

D- Prévention des risques et des fractures

La prévention des risques et des fractures de notre société est un élément essentiel de la réflexion des députés qui se déclinent en plusieurs volets. Les députés s'attachent notamment à une évolution du cadre dans lequel nos concitoyens évoluent. Le Covid-19 a ainsi rappelé l'importance de la protection des travailleurs contre les risques. Comme le rappellent les députés aux Affaires économiques, cette crise a mis dans le débat public la question de la protection des travaux et la responsabilité des employeurs, alors que « de nombreux chefs d'entreprises s'inquiètent de voir leur responsabilité mise en cause en cas de contamination sur le lieu de travail, ce qui crée un débat nourri autour du régime de responsabilité pénale des décideurs. » La **santé au travail** constitue dès lors un axe de travail important des députés, particulièrement évoquée au sein de la CommREM Affaires sociales, avec une volonté de réforme de la santé au travail. Plus globalement, **la question de la santé environnementale est également au cœur des réflexions.**

La prévention des fractures est également liée à l'éducation. Pour cela, la CommREM Affaires culturelles propose des axes de travail qui visent à répondre aux grandes fractures, notamment numérique, par l'éducation et la culture, avec notamment comme axes de travail la mise à disposition des outils, une réinterrogation de la formation au et par le numérique des élèves, utiliser le numérique comme moyen d'accès à la culture, le penser comme outil de lutte contre le décrochage scolaire. L'orientation constitue également un élément de réflexion des députés aux Affaires culturelles.

IV. En conséquence, une place des territoires qui doit être réinterrogée

La question des territoires et de leur place est au cœur des réflexions sur l'Après. Celle-ci est ancienne et a animé de nombreuses réflexions des députés LaREM sur la question des services publics, du tissu économique,

de l'animation du territoire et du rôle des collectivités dans le soutien à nos concitoyens. La proximité est un enjeu fort de la définition d'un nouveau modèle économique et social. La CommREM Finances pointe notamment l'enjeu d'une réflexion autour d'un agenda rural et la mise en place accélérée du plan d'action gouvernemental *Nos campagnes, territoires d'avenir*.

A- Les territoires au cœur de la transformation économique

Comme évoqué par les travaux sur l'agriculture et l'alimentation, les députés se sont penchés sur la question de la production locale dans un modèle économique et social qui vise à redonner toute sa place à la proximité, en l'intégrant lorsque cela est possible dans les chaînes de production et de consommation.

Dans tous les autres domaines économiques stratégiques étudiés par les députés, l'enjeu du local et de la proximité revient avec insistance. Le *New Deal Mobile* ou le développement de la 5G constituent des enjeux essentiels pour les territoires, notamment péri-urbains et ruraux, dans le développement des entreprises mais également pour l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants. Leur relance est appelée avec force par les députés.

La question du dynamisme économique des territoires, notamment ruraux, est au cœur des réflexions. Le soutien aux petits commerces, par une politique fiscale dédiée, et plus généralement au tissu de TPE et PME, constitue un axe fort des réflexions.

Dans le cadre des possibles relocalisations d'activités économiques que la puissance publique pourrait favoriser, les députés à la DCTD appellent par exemple à ce que cette politique de relocalisation passe par le soutien aux collectivités locales qui accompagnent le développement industriel, et ce afin d'assurer un équilibre des territoires. Ils proposent par exemple de réorienter le dispositif « territoires d'industrie » pour favoriser la relocalisation d'activités considérées comme stratégiques au service de la transformation sociale, territoriale et écologique, et pour réorganiser les modes de production et de développement, opportunité de relocaliser.

B- L'accès aux services publics et aux droits

Comme la crise des gilets jaunes l'avait rappelé avec une forte acuité, l'accès aux services publics est un enjeu essentiel pour nos concitoyens, à nouveau abordé dans le cadre de l'Après. La présence des services publics au niveau territorial, qu'il s'agisse de la Justice ou de ceux présents au sein des Maisons France Services, a ainsi été intégrée dans plusieurs CommREM.

La définition des services qui doivent être déconcentrés et à quel échelon du territoire est également entrée dans les réflexions des députés. Les députés aux Finances ont ainsi travaillé sur la question du maillage territorial, proposant de garantir l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet en déployant en nombre suffisant les maisons de services au public (MSAP) et les Maisons France Services. **Au-delà de la présence physique, la question de la digitalisation des services publics est également présente au sein des réflexions.**

Les députés de différentes CommREM, notamment la CommREM Lois, ont par ailleurs mis en avant différents axes de travail parmi lesquels la simplification des organisations publiques (guichet unique), la réaffirmation du pouvoir des départements et l'accélération de la différenciation, le renforcement du contrôle de l'exécution des dépenses des services déconcentrés et de la transparence des subventions versées par les

collectivités, ou encore la redéfinition du rôle des élus locaux et nationaux (rationaliser les compétences et responsabiliser les élus locaux ; Réaffirmer le tandem préfet/maire).

C- Le rôle essentiel des collectivités territoriales

Dans ce cadre, les députés, notamment à la DCTD, soulignent le rôle des collectivités territoriales mis en lumière par la crise du Covid-19 dans la coordination avec les services déconcentrés de l'Etat dans la gestion de la crise et dans celle de la mise en place du déconfinement.

Dans ce cadre, plusieurs CommREM évoquent l'importance de s'adapter aux spécificités du territoire et à la connaissance qu'en ont les élus locaux, rejoignant ici le principe de différenciation mis en avant par le Président de la République. La DCTD appelle ainsi à ce que le changement d'objectif des politiques territoriales lié au Covid-19 s'accompagne d'une inflexion de méthode en passant d'un État prescripteur à un État accompagnateur. Les moyens de mise en œuvre de nos politiques territoriales ne doivent, pour la DCTD, pas être des dispositifs centralisés mais des initiatives émanant des territoires. La DCTD appelle par ailleurs à une territorialisation des plans de relance.

La question de la décentralisation et de son achèvement est posée. Enjeu des lois MAPTAM et NOTRe, la répartition des compétences entre les collectivités est également interrogée. Par exemple, le rôle du département, acteur central des politiques sociales, a été questionné, notamment par les députés aux Finances. Ils proposent d'ailleurs, à titre expérimental, un **principe de subsidiarité réciproque** : si une mesure de la compétence de l'échelon supérieur n'est pas mise en place, l'échelon inférieur pourrait, à titre expérimental, la mettre en place.

V. Lutte contre les violences, égalité femmes-hommes et juste reconnaissance

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».

Simone de Beauvoir

La crise du Covid-19 a exacerbé et mis en relief de façon particulièrement forte toutes les difficultés et violences qu'affrontent les femmes au quotidien.

La DDF a pointé que les deux premiers points de vigilance immédiatement repérés au début de cette crise ont été la nécessaire protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et la protection des droits sexuels et reproductifs des femmes. Elle souligne que le confinement actuel a pour désastreuse conséquence une hausse des violences conjugales de plus de 30% sur l'ensemble de la France. Sur ce plan, des dispositifs novateurs ont été imaginés (signalement dans les pharmacies, les supermarchés, mise en place d'un numéro spécial le 114, augmentation du budget attribué aux associations, etc.) tandis que les dispositifs habituels de protection des victimes ont été maintenus. Dans ce contexte, la DDF appelle à maintenir les mesures prises pendant le confinement, à mettre en œuvre les mesures proposées lors du Grenelle, à lutter contre toutes les violences sexuelles et sexistes et à développer l'éducation à la sexualité.

Les profondes inégalités femmes-hommes mais aussi plus globalement les difficultés de reconnaissance du rôle que les femmes occupent au sein de notre société et la protection de leurs droits ont également été particulièrement visibles depuis le début de la crise du Covid-19.

De nombreux métiers difficiles et en première ligne face à la crise étaient occupés par des femmes : caissières, agents de nettoyage, enseignantes, infirmières, aides-soignantes, médecins. Or, ces postes constituent ceux sur lesquels les contraintes structurelles (manque de reconnaissance, difficultés salariales, contraintes horaires fortes) ont été exacerbées pendant la crise. Pour plusieurs de ces professions fortement féminisées ou en cours de féminisation, la valorisation du travail pendant le Covid-19 n'est pas encore acquise.

Globalement, les femmes ont été davantage concernées durant cette crise par les contraintes d'organisation professionnelle, par les questions d'organisation pour la période du déconfinement, par les pressions professionnelles ou les menaces de stagnation professionnelle. Ces inégalités structurelles ont ainsi été exacerbées par la crise. La DDF propose donc un travail de sensibilisation qui comprend plusieurs axes.

La DDF appelle à des changements profonds en termes d'organisation professionnelle et salariale. L'attribution de primes qui a eu lieu pendant la crise a permis d'améliorer le quotidien des travailleuses, mais ne permettra pas de remédier aux inégalités structurelles. L'enjeu est donc de permettre à ces femmes de trouver de meilleures conditions d'emploi et de rémunération, et de prendre en compte la pénibilité de leur travail. Faire évoluer les métiers de soignants dans la fonction publique hospitalière et améliorer les conditions de travail des femmes dans le secteur privé pendant et après la crise du Covid-19 sont donc la priorité.

La crise a également mis en relief l'absence de visibilité des femmes dans notre société et les inégalités dans l'accès aux postes à responsabilité : absence de parité dans le conseil scientifique, sur-représentation masculine parmi les médecins interviewés dans les différents médias tout au long de cette crise.

Les inégalités fiscales demeurent un combat. En matière fiscale, la DDF souligne l'étude de l'OFCE pointant que « le quotient conjugal est [...] un système qui décourage proprement le travail des femmes et les maintient dans l'occupation d'emplois précaires et faiblement rémunérés. Il agit comme une trappe à pauvreté mais uniquement à destination des femmes », avec une désincitation fiscale qui accompagne/renforce les stéréotypes de genre. Dans ce cadre, la DDF appelle à revoir la que l'organisation du système français en parts fiscales (individualisation de l'imposition sur le revenu, redéfinition des parts fiscales, plafonnement du bénéfice du quotient conjugal).

La DDF s'est également penchée sur l'enjeu de la charge mentale. Celle-ci demeure insuffisamment partagée par les hommes : selon l'INSEE 2015, les femmes assurent encore 71% des tâches domestiques et 65% des tâches parentales. Ceci nécessite de réinterroger l'égalité au sein du couple, au sein de la cellule familiale. Suite à la publication d'une tribune (JDD) par la DDF sur ce sujet, les travaux doivent se poursuivre avec en tête la question des familles monoparentales, dont plus de 80% ont à leur tête une femme. Parmi les propositions de la DDF sur cette thématique, on trouve l'examen du potentiel manque de productivité généré par une charge mentale supérieure ; la modernisation de la contribution de la contribution pour l'entretien et l'éducation des enfants (correction des effets néfastes du versement de la pension alimentaire et clarification du système de calcul et de versement de la C3E) ; le rééquilibrage du partage des tâches au sein du couple (évolution de l'index égalité sur les indicateurs des conséquences du congé parental sur la carrière des deux parents, accès aux familles modestes au chèque emploi-service , réflexion sur le congé parental).

L'égalité femmes-hommes passe également par la lutte contre les stéréotypes de genre, véhiculés dans tous les espaces de notre vie, qui commencent depuis le plus jeune âge et tendent à formater les choix des individus et leur mode de vie. Cela nécessite un travail de sensibilisation qui passe par plusieurs acteurs et vecteurs (campagnes de sensibilisation, mise en place d'indicateurs budgétaires pertinents, rôle de l'Education nationale, adaptation des espaces publics, charte sur la publicité).

La DDF appelle à ce que tous les acteurs de la société participent à cette révolution : « L'éducation nationale doit faire cette révolution. Les administrations et les entreprises doivent faire cette révolution. L'État doit faire sa révolution dans sa politique de construction des budgets et de soutien à l'économie. C'est d'ailleurs dans cet esprit, et dans le prolongement des travaux de préparation du projet de loi émancipation, que nous avons écrit à la BPI et la FBF pour leur demander de nous faire savoir si des indicateurs genrés du suivi de la mise en place des mesures du plan de soutien à l'économie avaient été définis. »

VI. Nos institutions à l'heure du Coronavirus

Les députés de la majorité se sont questionnés sur la manière dont cette crise réinterroge nos grands principes et nos acquis. Cette réflexion a conduit les députés, notamment les députés aux Lois à plonger dans les principaux sujets qui fondent notre organisation : notre système judiciaire, sa modernisation et son adaptabilité aux crises sanitaire et environnementale ; l'organisation du système carcéral et des enjeux de privation de libertés. Dans la continuité des lois de programmation de la justice 2018-2022 et loi organique portant renforcement de l'organisation des juridictions, ainsi que du Grand débat national, cette réflexion porte en outre sur notre démocratie et de notre modèle républicain.

A- Densifier notre droit et moderniser notre système judiciaire pour répondre aux crises sanitaires, écologiques et aux attentes sociales.

La crise sanitaire qui s'articule avec la crise écologique appelle à un approfondissement des préoccupations environnementales dans le domaine du droit, tant du point de vue des grands principes juridiques que de l'action et de la réponse judiciaire. Par ailleurs, la multiplication des actions en justice, outre le fait qu'elle pointe une judiciarisation croissante des transactions sociales (surtout en tant de crise sanitaire ou environnementale), un recours systématique et exponentiel à la justice emporterait le risque d'une embolie du mécanisme judiciaire et d'une frustration relative des justiciables.

À ce titre, **la CommREM Lois a développé une réflexion autour de plusieurs axes au premier rang desquels la catégorisation juridique de principes supérieurs** tels que la consécration d'un principe « du mieux-disant » écologique applicable aux procédures de passation de marchés publics (l'offre la plus écologiquement avantageuse comme critère de sélection principal) ou encore la définition d'un cadre juridique à l'économie circulaire par l'instauration d'un principe de réversibilité en vertu duquel tout projet, tout processus, devrait prévoir sa propre fin, sa réversibilité, en envisageant l'espace qu'il occupera et les éléments qui le composeront.

À destination du justiciable, plusieurs mesures sont envisagées afin d'adapter la procédure et la réponse judiciaire à la crise du Covid-19 et aux crises sanitaire et/ou écologique de manière plus globale : favoriser une indemnisation rapide victimes Covid-19 avec un fonds de garantie sur le modèle du Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) ; favoriser les « actions de Groupe » dans la réparation du dommage écologique et/ou sanitaire par un assouplissement du dispositif législatif relatif à l'action de groupe. En outre, pour permettre l'amélioration de la réponse judiciaire face aux atteintes à l'environnement et le renforcement de l'effectivité du droit, 3 mesures sont distingués : l'accompagnement de la montée en puissance de la police de l'environnement (loi pourtant création de l'Office Français de la Biodiversité), par un renforcement de la justice pénale spécialisée et la création d'un « plaider coupable environnemental » (projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée), et l'approfondissement du spectre d'action des pouvoirs d'enquête en matière de criminalité environnementale.

Enfin, en matière de justice administrative, le renforcement de l'effectivité concrète des référés-environnement, permettrait davantage de tenir compte de l'intérêt écologique d'un acte administratif.

B- Moderniser notre système judiciaire, son rapport au justiciable et l'organisation de notre système carcéral

Si la crise sanitaire du Covid-19 impacte le fonctionnement de notre système judiciaire à court terme, elle a également remis en lumière certains de ses dysfonctionnements. En effet, l'accumulation des affaires – déjà très nombreuses – depuis la grève des avocats, et qui s'est accentuée avec la crise sanitaire, laisse planer un sentiment d'abandon des citoyens à l'égard d'un système judiciaire qui tarde par ailleurs à se moderniser, en particulier dans le domaine numérique. Le tout dans un contexte de possible inflation liée à la crise sanitaire (procédures collectives, baux et litiges commerciaux, prud'hommes, contentieux bancaires...). Pour répondre à ce risque d'embolie judiciaire et fluidifier l'effectivité des droits, deux mesures sont proposées : la création d'un dépôt de plainte 100% en ligne et la poursuite de la rationalisation de l'organisation des juridictions engagées par la loi du 23 mars 2019 via la publication des décrets d'application manquants.

En outre, dans le contexte d'une crise sanitaire où la distanciation sociale est devenue la norme, la question de la surpopulation carcérale se pose légitimement. À la veille du confinement, il y avait plus de 72 500 détenus pour environ 61 000 places. À destination de notre système carcéral, plusieurs points sont donc proposés afin de renforcer l'encadrement et garantir la dignité des détenus comme des personnels pénitentiaires. Ils sont centrés l'amélioration des conditions de détention via la fixation d'un objectif d'un détenu par cellule, en créant des cellules spécifiques de l'aide sociale à l'enfance ou encore, en favorisant la réinsertion en lançant de grands programmes industriels à l'intérieur des prisons. À ce titre, il convient également de repenser notre politique carcérale en développant la recherche d'alternatives à l'incarcération et en travaillant sur l'image de la prison et le sens de la peine (rôle actif des personnels de l'administration pénitentiaire dans la réinsertion, préparation de la sortie, place des femmes et des enfants...).

C- Réaffirmer notre attachement au modèle républicain en poursuivant la modernisation de notre démocratie et la protection de l'ordre public

Dans la continuité du grand débat, les députés du Groupe LaREM se sont également penchés sur les questions relatives à notre société démocratique et notre modèle républicain.

La conscience du délitement du contrat social entre l'État et les citoyens et de la remise en cause des modalités de leur représentation a été au cœur de réflexions dont l'objectif est le renforcement de notre modèle social.

Dans ce cadre des propositions ont été formulées parmi lesquels la modélisation d'un nouveau modèle social et républicain qui se traduirait par un renforcement des critères de transparences et une réflexion autour de la citoyenneté ; le renforcement du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs (suppression de l'article 12 de la constitution permettant au Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, au profit d'un rééquilibrage des pouvoirs du couple exécutif/législatif) ; le renforcement du lien de confiance entre politique et citoyens, et du contrôle et l'évaluation des politiques publiques à un double échelon (par le parlement et les citoyens) ; ou encore la simplification des rôles des élus locaux et nationaux (introduction d'une dose de proportionnelle (25%) pour les élections législatives (25%) et d'une part de suffrage universel direct (30%) pour les élections sénatoriales avec un collège de citoyen).